



FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE

Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 16 32
E-mail : fsu23@fsu.fr

Guéret, le 25 mars 2019

Aujourd'hui, comme le montre la crise qui traverse notre pays, l'écart entre les déclarations d'intention de l'Etat et les décisions injustifiées prises à tous les niveaux devient de plus en plus insupportable. Les citoyens, usagers du Service Public, comme les agents qui le font vivre au quotidien, attendent plus de justice sociale, environnementale et territoriale.

Or le projet de loi de « l'école de la confiance » comme le projet de transformation de la Fonction Publique sont à rebours de ces aspirations. Ce dernier présenté lors de la réunion d'installation du Conseil Commun de la Fonction Publique le 12 février dans un contexte dégradé de dialogue social, a conduit la FSU comme 6 autres organisations syndicales, à quitter la séance.

Pour la FSU, **les principes d'égalité et de neutralité** assurent aux usager-es d'être traité-es de manière impartiale et protègent les fonctionnaires des pressions qu'ils pourraient subir dans l'exercice de leurs missions. **Le recrutement par concours** garantit **l'égalité d'accès à des emplois publics** qualifiés et **l'indépendance des fonctionnaires** au service de l'intérêt général. Ainsi, le Statut actuel permet un équilibre entre droits et obligations qui constituent une digue efficace contre les phénomènes de corruption ou de clientélisme. Une conception moderne dont le monde du travail, dans son ensemble, pourrait s'inspirer. Dans un contexte d'inégalités et d'instabilité croissantes, ces principes sont d'une grande importance et donnent sens aux valeurs qui sont celles de la République.

Il est donc plus que jamais nécessaire de réfléchir, avec tous les acteurs, dont les organisations syndicales, aux évolutions à poursuivre pour répondre mieux aux besoins de la population. Mais le gouvernement a déjà tranché, seul, en particulier en ce qui concerne le traitement réservé aux services publics et aux agent-es. En effet, tous les éléments qui apportent des garanties aux personnels et donc aux usagers contre l'arbitraire et les clientélismes sont attaqués : commissions paritaires vidées de leur substance, fusion des CT et CHSCT, recrutement massif de contractuels, possibilités de détachement vers le privé, introduction d'une rupture conventionnelle y compris pour les fonctionnaires...

Dans ce projet, les commissions administratives paritaires ne seraient plus consultées, ni sur les mobilités, ni sur les promotions, et ce dès le 1er janvier 2020 ! En clair, cela signifie que l'administration affecterait et procéderait à la promotion des agents sans aucun contrôle des élu-e-s du personnel et donc sans aucune garantie du respect de règles équitables et transparentes. La seule possibilité qui resterait aux personnels de contester un acte de gestion serait d'engager des recours administratifs.

Le Statut de la Fonction publique est un héritage des valeurs et du programme du Conseil National de la Résistance. En y portant de telles attaques, les équilibres du statut de 1946 sont saccagés, et avec eux la conception d'un fonctionnaire **citoyen** au service de l'intérêt général opposée à celle d'un fonctionnaire « aux ordres ».

C'est tout le modèle social français et la garantie de neutralité des agents publics qui sont dans le viseur du gouvernement. Le même modèle de dialogue social est à l'œuvre dans notre Ministère, comme le montre le passage en force à l'Assemblée du projet de loi de *l'Ecole de la confiance*. Cette loi propose des bouleversements sans précédent, décidée dans une totale verticalité, pour s'imposer à tous les personnels.

Soumission au silence des agents, financement accru des écoles privées sous contrat avec la scolarisation obligatoire dès 3 ans, création des établissements publics des savoirs fondamentaux qui signe le recul du service

public d'Education de proximité en particulier dans un territoire rural comme celui de notre Académie et modifie en profondeur l'organisation et les finalités de l'Ecole, évaluation de l'Ecole sous tutelle, réforme de la formation des enseignants, recours à des étudiants pour assurer les remplacements pour lequel l'académie semble vouloir être à l'avant-garde, élargissement des possibilités d'expérimentations y compris dérogatoires au statut des personnels... Bref une loi « fourre-tout » qui prévoit de transformer en profondeur l'Ecole et de donner les coudées franches au Ministre pour conduire ces transformations.

C'est dans ce contexte dégradé que, du ministre jusqu'aux IEN, pleuvent les menaces de sanctions disciplinaires pour faute professionnelle, comme pour les professeurs des écoles qui ont fait le choix de ne pas faire passer les évaluations CP et CE1. Pour la FSU 23, ces menaces révèlent le penchant autoritariste du Ministre Blanquer, qui tente d'imposer, par la menace et les pressions, une politique éducative qui ne fait pas sens, tant pour les élèves que pour les enseignants.

Autant d'orientations qui sont à rebours du sens de l'engagement des agents et des intérêts des usagers. Ces choix sont antagonistes à la demande sociale qui s'exprime dans le pays.

Alors que tout appelle à mettre en synergie les personnels, à développer l'intelligence collective dans notre société, la reprise en main autoritaire de l'école et de la Fonction Publique est à contresens de l'Histoire. L'école doit être un lieu de formation, de savoirs et de débats qui refuse tout dogme et autoritarisme. Lutter pour un autre avenir pour notre école, la Fonction publique, les services publics et la société dans son ensemble est une nécessité qui appelle l'engagement de tous et de chacun.

La FSU invite donc les personnels à s'engager dans l'action pour s'opposer aux logiques à l'œuvre qui remettent en cause le fondement même du Service Public d'Éducation que nous défendons, celui qui travaille quotidiennement à faire réussir tous les élèves avec les moyens qui sont à sa disposition, celui qui cherche à casser les déterminismes sociaux et qui permet de faire société. C'est pourquoi la FSU invite personnels et usagers du Service Public d'Education à faire la démonstration ensemble de leur opposition à ces projets le samedi 30 mars.